

Séance ordinaire du 17 juin 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°17062025D03

Objet : Finances Locales – Financement d’une formation Premiers Secours Citoyens pour les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants

Date de la convocation et de l’affichage : 11 juin 2025
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 17 juin 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Christine CARREL
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD		X		Mylène AVILA
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20250617-17062025D03-DE
 Date de réception préfecture : 18/06/2025

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D03

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Christine CARREL

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Exposé des motifs :

Il est proposé au conseil municipal que la commune de Porte-de-Savoie finance une initiation aux gestes de premier secours aux jeunes élus du Conseil Municipal Enfants (CME), en collaboration avec la Protection Civile de la Savoie. Dans leur profession de foi, certains jeunes élus ont manifesté auprès de leurs camarades le souhait de s'initier aux gestes de premier secours afin de pouvoir « aider » d'autres personnes. Ce projet leur tient tout particulièrement à cœur. Cette demande a reçu un avis favorable par la commission enfance-jeunesse réunis le 10 avril dernier.

Comme les enfants du CME entrent dans leur dixième année, ils peuvent au même titre que les adultes suivre la formation initiale du PSC (Premiers Secours Citoyen). Cette formation, d'une durée de 7 heures, est dispensée par un organisme agréé et donne lieu à la délivrance d'un diplôme. Le coût d'une session de formation s'élève à 600 € TTC pour un groupe de 10 stagiaires. En fonction du nombre d'inscriptions, un maximum de deux sessions pourrait être organisé, pour un coût total estimé à 1 200 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

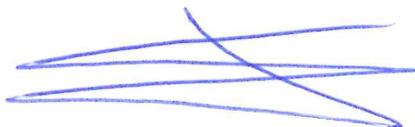
- **APPROUVE** le projet de formation des jeunes élus du CME aux gestes de premier secours ;
- **AUTORISE** les dépenses liées à ces formations dans la limite de 1 200€ TTC ;

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 17 juin 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND




Le secrétaire de séance,
Christine CARREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D03

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D03-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025